vinetur

# Les producteurs français de cognac cherchent de l'aide alors que le différend commercial avec la Chine entraîne l'arrachage de vignobles

L'industrie dépendante des exportations est confrontée à des difficultés financières après que les restrictions chinoises sur les importations et la baisse mondiale de la consommation de spiritueux ont menacé les moyens de subsistance.

lundi 13 octobre 2025



L'industrie française du cognac demande à l'Union européenne et au gouvernement français un soutien financier pour arracher des milliers d'hectares de vignes. Cette demande intervient après que la Chine a imposé l'année dernière d'importantes restrictions sur les importations de brandy européen, principalement le cognac. La décision de Pékin est largement considérée comme une réponse à l'enquête antidumping de l'Union européenne sur les véhicules électriques chinois.

En juillet, les principaux exportateurs de cognac, tels que Hennessy, Rémy Cointreau et Martell, ont accepté d'augmenter leurs prix afin d'éviter des droits de douane plus élevés en Chine. Malgré ces efforts, les expéditions de cognac ont chuté de 10 % au cours de l'année écoulée. Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), l'organe professionnel du secteur, envisage désormais une réduction temporaire de la superficie des vignobles de 7 000 à 10 000 hectares sur les 90 000 hectares que compte la région. Plus important encore, il propose un arrachage définitif de 3 500 hectares.

Florent Morillon, président du BNIC, a déclaré que l'industrie se considérait comme une victime du conflit commercial actuel entre la Chine et l'UE. Il a expliqué que le secteur cherchait à obtenir une compensation pour les dommages subis en raison de ces

tensions commerciales. "Nous avons subi les conséquences de ces décisions. Nous aimerions être aidés car nous sommes des dommages collatéraux", a déclaré M. Morillon à l'Agence France-Presse.

Selon M. Morillon, toute compensation doit refléter la valeur élevée des vignobles de la région. Il a déclaré que le montant minimum acceptable serait de 10 000 euros par hectare, mais que l'idéal se situerait entre 10 000 et 15 000 euros par hectare. Pour 3 500 hectares, cela représenterait une compensation totale comprise entre 35 et 50 millions d'euros. Morillon précise que cette somme ne représente qu'environ la moitié d'un mois de ventes en Chine avant restriction pour le secteur du cognac.

Le déracinement définitif proposé toucherait principalement les viticulteurs proches de la retraite ou ceux qui connaissent des difficultés financières. Outre l'impact des mesures commerciales chinoises, l'industrie du cognac a également été touchée par les droits de douane américains imposés par l'administration Trump et par une baisse générale de la consommation de vin et de spiritueux dans le monde.

Les producteurs de cognac dépendent fortement des exportations pour leur activité. En 2024, les exportations ont atteint environ 3 milliards d'euros, la quasi-totalité des ventes se faisant à l'étranger. Les États-Unis représentaient 36 % de ces exportations et la Chine 20 %, selon les données des douanes françaises.

Les dirigeants du secteur affirment que sans le soutien de Paris et de Bruxelles, de nombreux producteurs auront du mal à survivre face au rétrécissement des marchés et à l'augmentation des coûts. La demande de plan d'arrachage est actuellement examinée par les autorités françaises et européennes, tandis que les producteurs de cognac attendent une réponse à leur appel à l'aide.